

PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 NOVEMBRE 2025 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE

Absents excusés : M. Damien BERRY, Mme Corine LELAVANDIER,

Mme Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

Intervention de Madame Sarah GUEDON

REDEVANCE PERFORMANCE EPURATOIRE ASSAINISSEMENT 2026

La redevance de « modernisation des réseaux » a été remplacée par la redevance des systèmes d'assainissement » au 1^{er} janvier 2025.

Cette redevance est calculée tous les ans, sur la base des indicateurs de performance de notre service « ASSAINISSEMENT ».

En cette fin d'année il faut prendre une délibération fixant le tarif de la contre-valeur à appliquer aux factures qui seront émises en 2026.

Pour rappel l'Agence de l'eau avait fixé à 0.35 € HT par m³ le tarif de base de la redevance 2025, elle passerait à 0.30 € HT le m³ et pour la partie contre-valeur qui était de 0.105 €/m³ répercutée à chaque usager elle passerait à 0.075 € /m³.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

SYNDICAT EAU POTABLE SUD CHARENTE

Le syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente a engagé une étude visant à améliorer la compréhension du fonctionnement hydrogéologique sur le territoire de la Source de Font Longue située sur la commune de Ronsenac.

Cette étude a pour objectif principal d'étudier l'origine des nitrates contenus dans les eaux de la nappe captée à la Font Longue ainsi que des autres polluants identifiés et estimer le temps de résidence des eaux dans l'aquifère.

Elle est conduite par le BRGM, dans le cadre d'une convention de recherche et de développement, et bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs ouvrages ont été recensés sur le territoire, dont le piézomètre situé sur la parcelle de la station d'épuration des eaux usées dont nous sommes propriétaire.

Une convention doit être établie afin de permettre aux agents de pénétrer à l'intérieur de la station d'épuration pour faire les relevés nécessaires.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

TRANSFERT SERVICE PAIE AU CDG 16

La confection des paies du personnel et des élus est une opération exigeant la connaissance approfondie d'une législation complexe et en constante évolution.

Le Centre de Gestion peut prendre en charge cette prestation qui sera assurée par des agents spécialisés qui suivent régulièrement des formations leur assurant une parfaite maîtrise des dernières dispositions statutaires applicables.

Cette prestation comprend :

- la confection de la paie :
- l'édition :
- la réalisation des opérations de transfert de données sociales (DSN)

Conditions financières : création du dossier collectivité : 150 €

Création dossiers « agent » : 50 €/agent pour les cinq premiers,
40 €/agent pour les 5 suivants et 30 €/agents pour les suivants
Forfait mensuel : 7.50 € par bulletin

Si création d'un nouvel « agent » 30 €/agent

Vote pour la signature de la convention avec départ au 1^{er} avril 2026.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CHEQUES AINES

Depuis 4 ans maintenant, le conseil municipal envoie aux ainés suite à l'enquête réalisée, au lieu du traditionnel repas, des chèques aînés.

Je vous propose de reconduire cette année la distribution des chèques aînés pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Le chèque-aînés, a une valeur faciale de 20,00 Euros par personne (2 chèques de 10 €).

Ces chèques-aînés seront à échanger auprès des artisans de la commune et dans tous les commerces locaux du centre-ville, de la périphérie et de la Zone d'activité de Villebois-Lavalette, jusqu'au 15 janvier 2026.

Par cette action, la municipalité souhaite apporter son entier soutien à la fois à nos ainés ainsi qu'aux commerces et aux artisans. Ce seront plus de 4 000 € qui seront directement injectés dans l'économie locale.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Vœux du Maire le 16 janvier 2026
- Boulangerie
- Marché de Noël le 30 Novembre
- Parcours sportif pompiers
- Infos marché

La séance est levée à 19 h 30. Prochaine réunion le 8 décembre 2025 à 18 H 30.